

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 30 janvier 2024

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la commission du 30 janvier 2024.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	2
Projet d'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville (57)	2

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jean-Philippe Moretau

Tél : 03 72 40 84 33

Mél : jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉS

Projet d'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération Portes de France Thionville (57)

La Communauté d'agglomération Portes de France Thionville (13 communes pour 82 041 habitants) se situe à proximité du Luxembourg et de l'Allemagne. La dynamique démographique du territoire est largement positive (+36 % du nombre d'habitants entre 1990 et 2020) avec cependant un parc de logements vieillissant et énergivore.

L'économie du territoire s'inscrit dans le contexte transfrontalier avec de nombreuses zones d'activités économiques et un port industriel (port de Thionville-Illange) et le nombre d'entreprises y compris industrielles est en hausse sensible.

Le PCAET s'appuie sur 3 objectifs phares (s'inscrire dans la trajectoire de la Stratégie nationale bas-carbone, préserver une bonne qualité de l'air et s'adapter au changement climatique, réduire fortement les consommations d'énergie) et a développé une stratégie en 8 axes déclinée en 36 actions.

La MRAe recommande principalement à la CAPFT de :

- prévoir davantage d'actions concrètes afin de multiplier les chances d'atteindre les objectifs ambitieux fixés et notamment des mesures dans le secteur industriel permettant de diminuer ses consommations énergétiques et ses émissions de GES ;
- préciser l'objectif de préserver la forêt des défrichements et déboisements dans une optique de reconstitution de puits de carbone et de préservation de la biodiversité qu'elle contient comme écosystème installé, avec sa traduction dans les documents d'urbanisme ;
- définir une action spécifique déclinant les attentes du PCAET dans les documents d'urbanisme ;
- étudier davantage les possibilités de récupération de la chaleur fatale.

D'autres recommandations figurent également dans l'avis détaillé.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est [utiliser le style A propos]

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 30 janvier 2024 et depuis son installation mi-2016, 642 avis, 175 avis conformes et 1670 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 710 avis projets ont été publiés (depuis le 1er janvier 2024 : 9 avis, 11 avis conformes et 0 décisions pour les plans et programmes et 4 avis projets).